

**SONDAGE SUR LES BESOINS EN HEBERGEMENT DE 2^e ETAPE
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

—
PROVINCE DU QUEBEC

JUIN 2016

Marie-Marthe Cousineau

Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

Gaëlle Fedida, PhD

Coordinatrice de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

Salène Desauguste

Stagiaire, Université de Montréal

L'Alliance regroupe et représente les maisons de 2^e étape du Québec qui offrent aux femmes, avec ou sans enfants, des services spécialisés en violence conjugale post-séparation par l'entremise de logements transitoires sécuritaires. Créée en 2003 *L'Alliance* assure un réseau favorisant la circulation d'informations, l'échange et la concertation concernant la violence conjugale post-séparation, permet aux membres une réflexion commune et de la formation continue, sensibilise la population à la problématique de la violence conjugale post-séparation, assure la représentation des intérêts des membres auprès des instances politiques et gouvernementales et enfin, promeut les droits et les intérêts des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. *L'Alliance* regroupe 11 maisons réparties dans 7 régions du Québec. Les membres de *L'Alliance* disposent de **100 places d'hébergement de transition**, et accueillent en moyenne 200 femmes et 200 enfants par année.

L'objectif des services en 2^e étape consiste à permettre aux femmes victimes de violence conjugale terminant un séjour en maison d'urgence, la possibilité de reprendre leur souffle et de mettre en pratique leur nouvelle situation, pour certaines c'est apprivoiser un nouveau rôle de cheffe de famille. Au-delà des services de post-hébergement offerts par certaines maisons de 1^e étape, plusieurs centaines de femmes par an ont besoin d'assurer leur sécurité physique après la séparation. On sait en effet que 80% des homicides conjugaux adviennent dans les 6 mois après la séparation¹. Les femmes qui réussissent à avoir une place en 2^e étape obtiennent ainsi un certain répit quant à leur sécurité puisque les logements sont sécuritaires et confidentiels. Nos maisons offrent également un suivi psycho-social, en individuel et en groupe, aux femmes et aux enfants hébergés. La possibilité de faire un séjour en 2^e étape est un élément important pour beaucoup de femmes dans leur processus décisionnel de retourner ou non vers le conjoint violent.

La pratique nous démontrait déjà que nos ressources ne couvrent pas les besoins en logement sécuritaires post-séparation, mais nous n'étions pas capables de mesurer le besoin théorique. Nous avons donc conduit un sondage auprès des intervenantes de 1^e ligne en maison de 1^e étape afin de préciser ces besoins spécifiques en post-séparation par les professionnelles sur le terrain.

La recherche que nous présentons a été réalisée en collaboration avec *Trajetvi*, partenariat de recherche et d'action associé au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Ce travail permet de *quantifier* la nécessité des maisons de 2^e étape dans le continuum de services en violence conjugale lorsque les femmes quittent un conjoint violent.

¹ Hotton, 2001

COLLECTE DE DONNÉES

L'ensemble des maisons accueillant des femmes victimes de violence conjugale au Québec ont été interpellées, soit 98 maisons sur les 109 recensées par le MSSS. L'écart s'explique par le fait que plusieurs maisons s'adressent plutôt aux femmes en difficultés vivant des problématiques de toxicomanie, d'itinérance ou de santé mentale, qui requièrent des services adaptés à leur réalité (ces maisons déclarent ne pas recevoir de cas de violence conjugale).

Un questionnaire de cinq questions quantitatives et une question qualitative a été envoyé aux responsables de l'intervention dans chaque maison :

1. Avez-vous une maison d'hébergement de 2^e étape dans votre région?
2. Au cours des 12 derniers mois, combien de femmes avez-vous référées à une maison d'hébergement de 2^e étape?
3. Parmi les femmes référées, combien n'ont pas été acceptées?
4. Pour quels principaux motifs ont-elles été refusées ?
 - Ne correspondaient pas aux critères d'admission
 - Manque de places
 - Autres, Précisez
5. Au cours des 12 derniers mois, à combien estimez-vous le nombre de femmes hébergées par votre organisme qui auraient dû, selon vous, bénéficier d'un hébergement de 2^e étape, mais qui n'ont pas reçu ce service ?

Attention à ne pas confondre ici avec les femmes hébergées en recherche de logement social en quittant la 1^e étape, les 2^e étapes offrent une adresse confidentielle et des services d'accompagnement spécialisés en violence conjugale.
6. Vos réflexions sur les maisons d'hébergement de 2^e étape.

Le taux de retour obtenu de 59% est satisfaisant : les 58 maisons qui ont participé représentent bien la répartition des maisons dans les différentes régions du Québec, en milieu urbain ou rural.

RESULTATS

Nombre de références jugées nécessaires par les intervenantes 433 femmes/an

Nombre de femmes référées 277 femmes/an

64% des femmes qui en auraient besoin, selon l'estimation des professionnelles sondées sont effectivement référées en MH2, alors que 36% des femmes qui en auraient eu besoin n'ont pas été référées.

⇒ **1 femme sur 3 qui en a besoin n'est pas référée par la 1^e ligne**

Une première hypothèse expliquant ce résultat a trait à l'autocensure des intervenantes qui ne réfèrent finalement que les cas identifiés les plus critiques, sachant que le nombre de places est insuffisant. Il peut s'agir également de méconnaissance des services (voir infra), et bien sûr de la non disponibilité du service dans certaines régions. En effet **41% des maisons répondantes** (24 maisons sur 58) **n'ont fait aucune référence en 2^e étape**, alors même que cinq d'entre elles disposent d'une ressource dans leur région.

Nombre de refus 117 femmes/an

42% des femmes référées par une professionnelle (117 femmes sur 277) sont refusées

⇒ **2 femmes référées sur 5 sont refusées en maison de 2^e étape**

27 % des femmes identifiées par une professionnelle sont refusées (117 femmes sur 433)

⇒ **1 femme identifiée sur 4 n'a pas accès aux services en maison de 2^e étape**

La **question des critères d'admission comme facteur de refus** d'admission est perçue comme un problème pour les intervenantes de maisons de 1^e étape. Ceci semble refléter une méconnaissance des services offerts en 2^e étape. Par exemple plusieurs intervenantes ont indiqué que le code de vie très serré des maisons de 2^e étape limite l'accès aux femmes. Pourtant les codes de vie sont conçus pour répondre à l'impératif de sécurité des résidentes. Ainsi lorsqu'une femme refuse un appartement en maison de 2^e étape, car elle ne peut y recevoir de visites, on peut questionner la pertinence de la référence vers une adresse qui doit rester confidentielle pour la sécurité de toutes. Dans ce cas, il y a lieu de penser que la ressource ne correspond pas aux besoins de cette femme.

Il reste que la plupart des refus sont dus au manque de places et à l'éloignement de la 2^e étape du milieu de vie de la personne référée. Ainsi **43% des maisons (25 sur les 58 ayant répondu) indiquent ne pas disposer d'une ressource de 2^e étape dans leur région².**

² Outaouais, Abitibi Témiscamingue, Côte Nord (bien qu'il existe une ressource à Baie Comeau), Lanaudière, Laurentides, Centre du Québec

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

En extrapolant le résultat des femmes référées à l'ensemble des 98 maisons au Québec on peut s'attendre à ce qu'un total de 468 femmes soient référées dans l'ensemble de la province. Les 11 maisons de 2^e étape de l'Alliance ont hébergé 193 femmes en 2015.

Il apparaît ainsi que :

- ⇒ **L'Alliance couvre 41% du besoin au Québec**
(193 femmes hébergées sur 468 références possibles)
- ⇒ **L'Alliance a hébergé 70% des femmes référées**
(193 des 277 femmes référées)

Nous retenons de ce sondage deux conclusions principales quant à l'accès aux ressources de seconde étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale au Québec.

Premièrement, il appert que le nombre de places en maisons d'hébergement de 2^e étape est insuffisant : il ne couvre pas la moitié du besoin tel qu'identifié par des professionnelles. Les 100 logements disponibles actuellement ne répondent qu'à 41% des cas identifiés par les intervenantes de 1^e étape.

- ⇒ L'Alliance demande au gouvernement du Québec d'assurer la continuité des services de soutien aux femmes victimes de violence conjugale en mobilisant des ressources pour doubler la capacité actuelle des maisons d'hébergement de 2^e étape, et qu'elles soient disponibles sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ L'Alliance recommande que Les maisons de 2^e étape tiennent une statistique annuelle des refus d'admission, ainsi que le motif.

Deuxièmement ce sondage révèle la compréhension partielle des services d'hébergement de 2^e étape par les milieux de pratique.

- ⇒ Les maisons de 2^e étape et l'Alliance doivent mieux diffuser l'offre de services auprès des travailleuses de première ligne, en particulier l'aspect gestion de la sécurité.
- ⇒ Les maisons de 1^e étape devraient tenir une statistique annuelle des refus des références qu'elles ont faites, ainsi que le motif, afin de documenter l'accessibilité aux services.

Pour télécharger le formulaire de référence en 2^e étape, visitez le site de l'Alliance

www.alliance2e.org

Pour tout renseignement contacter Gaëlle Fedida alliance2e@hotmail.com ☎ 514.409.7070